



Newsletter Janvier 2016

L'UNSA SPAEN vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2016 !

SOMMAIRE

1. Des Vœux sous le signe de la vigilance !..... [Lire l'article](#)
2. SPR : la consultation se poursuit en 2016 [Lire l'article](#)
3. GPEC : dans l'attente du déploiement..... [Lire l'article](#)
4. L'UNSA SPAEN conforte sa représentativité nationale..... [Lire l'article](#)
5. Participation au capital d'AREVA : le CEA peut descendre sous les 50 %..... [Lire l'article](#)
6. Information rapide : Indice des prix à la consommation de déc. 2015 [Lire l'info](#)

Des Vœux sous le signe de la vigilance !

L'UNSA SPAEN, fidèle à la tradition, profite de cette première newsletter de l'année pour vous présenter ses Meilleurs Vœux afin qu'ensemble nous fassions de 2016 l'année la plus profitable possible à tous.

Aussi, en cette période un peu sinistre où les saints passent - eux aussi - à la trappe (voir le calendrier diffusé à tous les salariés par le CEA), l'UNSA SPAEN a plaisir à citer de nouveau la phrase de Saint François de Sales « **le bruit ne**

fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit ».

Cela pour souligner qu'au-delà des rumeurs, des contre-vérités, de l'agitation et de la propagande, nous serons en 2016 de nouveau à vos côtés, pour faire avancer vos revendications, protéger vos acquis et vous défendre en Commission des carrières ou en toutes situations, avec calme et conviction, gages d'efficacité.

N'hésitez pas à venir nous voir pour en parler : nous n'utilisons les informations que nous possédons qu'à votre demande et ne pratiquons pas de « démarchage commercial ».

Nous vous souhaitons ainsi une année 2016 emplie de Santé, de Sérénité et de Succès !

Lors de ses vœux - traditionnels eux aussi - du 7 janvier, l'Administrateur général a évoqué le prochain renouvellement des instances représentatives du personnel du CEA, lors des élections professionnelles du **30 mars au 1er avril 2016**.

A cette occasion, l'Administrateur général a souligné :

« *l'attention particulière [qu'il] accorde à la qualité du dialogue social (...), composante essentielle de la vie de l'établissement.* »

Nous souscrivons volontiers à ces bonnes intentions. Encore faut-il que le dialogue en question soit loyal et équitable et que la parole donnée et les engagements pris soient tenus.

L'UNSA SPAEN sera particulièrement vigilante à ce propos, au regard notamment d'un passé récent ou de dossiers en cours sur lesquels nous ne manquerons pas de revenir.

[Retour au sommaire](#)

Une organisation syndicale a indiqué dans une « information » que la notion d'ATR dans la [circulaire MR 14](#) a été supprimée juste avant les vacances de fin d'année par l'Administrateur général en CSSN (nota : Comité de Sécurité et de Sûreté Nucléaire).

L'UNSA SPAEN en a été très étonnée car nous avons obtenu qu'une procédure pouvant déboucher sur une modification de la MR14 ne soit mise en place qu'après une étude d'impact sur chaque centre concerné, étude impliquant

notamment chefs d'installation, équipes SPR de terrain et représentants des CHSCT....

Ces études d'impact, réalisées durant l'année 2015, seront présentées au premier CCHS (Comité Central d'Hygiène et de Sécurité) de 2016 au mois d'avril, après quoi des propositions d'évolution pourront être présentées, le cas échéant. Elles pourraient alors être abordées lors d'un Comité national postérieur à ce CCHS.

En 2016, la procédure de consultation continue dans le dossier SPR, sans modification de la MR14 : c'est une reconnaissance du travail accompli par l'ensemble des acteurs de terrain !

Une décision unilatérale de la Direction ne peut donc pas avoir été prise, puisqu'à la demande de l'UNSA SPAEN nous sommes dans une démarche collaborative des salariés directement concernés par la radioprotection (hiérarchie comprise) et de la Direction générale du CEA.

A la lecture de la pseudo-information, l'UNSA SPAEN a interrogé la Direction Générale qui a bien confirmé la poursuite du processus ; la Direction a également précisé que le

CSSN (comité non décisionnel) a fait le point sur cette question, dans l'objectif de préparation du CCHS d'avril 2016, et que la procédure sera rappelée aux représentants de la Direction sur les centres.

L'UNSA SPAEN confirme ainsi que cette procédure est toujours en cours et se félicite que le dialogue continue de primer. Elle reste néanmoins vigilante afin que les engagements soient tenus.

[Retour au sommaire](#)

Le numéro 7 d'[Arguments](#), le journal de l'**UNSA SPAEN**, a fait une très large place à la présentation de l'accord GPEC qui donne aux salariés les moyens de construire leur parcours professionnel, à la condition qu'ils se l'approprient.

Cet accord a été signé dans le contexte particulier des fortes évolutions de l'organisation du CEA et de sa recherche fondamentale ainsi que, notamment, de la montée en charge des Plateformes Régionales de Transfert Technologique (PRTT) de la Direction de la Recherche

Technologique (DRT) ou de l'utilisation pour les programmes du CEA des plateformes de recherche européenne. Les dispositions de cet accord impactant la construction du parcours professionnel du salarié :

L'**UNSA SPAEN** demande la mise en place dans les meilleurs délais du référentiel des métiers et le déploiement d'un logiciel commun à toutes les Directions afin que tous les salariés puissent établir leur parcours professionnel (à ce jour cette possibilité n'est ouverte qu'à la DAM et à la DEN)

[Retour au sommaire](#)

L'UNSA SPAEN conforte sa représentativité nationale

L'UNSA SPAEN est une organisation syndicale représentative au CEA, chez AREVA et dans de nombreuses filiales, et représentée également à l'IRSN. Au-delà des particularités propres aux différentes entreprises, nous sommes intimement reliés par un Secrétaire national commun et « tournant » qui vient d'échoir à l'UNSA SPAEN AREVA après les mandats UNSA SPAEN CEA, ainsi que par un socle de valeurs qui constitue notre « ADN ».

Nos collègues d'AREVA voient leur représentativité sur le Groupe AREVA passer de 10% en 2011 à **12,1% en 2015**.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la très belle progression obtenue par nos collègues d'AREVA qui voient leur représentativité sur le Groupe AREVA passer de 10% en 2011 à **12,1% en 2015** !

Un résultat issu du gros travail de terrain entrepris pour défendre tous les salariés et qui s'inscrit dans la dynamique très positive de l'UNSA au niveau national. Encore bravo à tous !

[Retour au sommaire](#)

Participation au capital d'AREVA : le CEA peut descendre sous les 50%

Le décret n° 2016-17 du 15/01/16 dégage le CEA de l'obligation de détenir plus de 50% des participations d'AREVA et d'AREVA NC.

Le décret transfère du CEA à l'État, au CEA ou aux autres établissements publics de l'État, ou aux sociétés dans lesquels ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou conjointement, une participation majoritaire, l'obligation de détenir la majorité du capital des sociétés AREVA et AREVA NC.

La partie nucléaire reste ainsi dans le giron de l'État qui, par la Société de Participation de l'État (SPE), garde la maîtrise en termes capitalistiques et de présence au Conseil d'administration d'AREVA et AREVA NC.

Le CEA pourra ainsi vendre des participations dans AREVA à des fins de financement de programmes.

Autre conséquence, la disparition en 2016 du « Groupe CEA », le CEA ne détiendra plus qu'un nombre de parts AREVA inférieur à 50%.

[Retour au sommaire](#)